

Un exercice de simulation d'incident à la centrale nucléaire de Chinon se déroulera les 12 et 13 juin 2025, principalement le 12 juin.

Cet exercice grandeur nature, dont le scénario n'est pas connu à ce jour, vise à tester la capacité de réaction de tous les acteurs (EDF, services de l'État et de secours, communes) en cas d'accident réel et pour objectif de tester l'efficacité des dispositifs de sécurité civile et de protection de la population en cas d'accident nucléaire.

Il permettra notamment de vérifier :

- la chaîne d'alerte et d'information des services et des collectivités ;
- le fonctionnement des cellules de crise ;
- les prises de décision entre les autorités (Préfectures, Autorité de Sûreté Nucléaire et EDF) ;
- la gestion de la communication de crise.

L'ensemble des acteurs de la gestion de crise sera mobilisé : services de secours, forces de l'ordre, collectivités locales, opérateurs, et partenaires institutionnels.

La CLI² de Chinon, qui regroupe élus, associations, experts et citoyens, participe activement à cet exercice et à la sensibilisation du public.

Les habitants concernés

Les populations situées dans un rayon de 20 km autour de la centrale (périmètre du PPI¹) sont particulièrement concernées.

Votre rôle pendant l'exercice

En tant qu'habitants situés dans ce rayon, vous jouerez un rôle important : celui d'écouter attentivement les consignes. Pour cette simulation, des sirènes pourraient être déclenchées et le système d'alerte [FR-Alert](#) pourrait être utilisé.

Qu'est-ce que FR-Alert ?

Si ce système est activé, vos téléphones portables émettront un son strident et désagréable, même s'ils sont en mode silencieux. Ce message indiquera clairement qu'il s'agit d'un exercice. Préparez-vous à ce signal, notamment si vous êtes au volant, pour ne pas être surpris.

Déroulement de l'exercice

Des agents du conseil départemental et des forces de l'ordre seront présents sur les routes, et des équipes de radioprotection simuleront des prélèvements. Cependant, les routes ne seront pas barrées (à l'exception d'une route départementale à Bourgueil, dont la localisation exacte sera précisée).

Cet exercice n'a pas pour but de vous inquiéter, mais de s'assurer que les dispositifs de sécurité sont prêts en cas de besoin.

Consignes importantes

Il est primordial de retenir que cet exercice est une **simulation** complète.

Par conséquent :

- **ne prenez pas** de comprimés d'iode.
- n'appellez pas les numéros d'urgence.
- restez calmes et écoutez les informations diffusées sur les médias, notamment la radio Ici Touraine (ex France Bleu Touraine).



¹ PPI : Plan Particulier d'Intervention

² CLI : Commission Locale d'Information

FR-Alert : Le dispositif d'alerte sur votre téléphone portable



Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent ou un risque majeur, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. **La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur votre téléphone.**

Les notifications pourront transmettre des informations sur :

- la nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel, etc.) ;
- l'autorité qui diffuse l'alerte ;
- la localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département, etc.) ;
- l'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone, etc.) ;
- le cas échéant un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel.

Outre la notification d'alerte, des informations complémentaires relatives à l'évolution de la situation seront diffusées par le même canal dans la même zone géographique: précisions sur la nature du danger, la zone géographique concernée, sur les comportements à adopter.

La fin de l'alerte fera également l'objet de l'envoi d'une notification.

Qui reçoit les alertes FR-Alert ?

Lorsque la préfecture déclenche une alerte, elle définit une zone géographique correspondant à la zone de danger. L'alerte est ensuite diffusée via les antennes relais des opérateurs de téléphonie mobile. En raison de la portée de ces antennes, le message peut également atteindre des personnes situées dans les communes voisines de la zone ciblée.